



Nouveauté

Réf.	Désignation	Catégorie légale	Calibre	Ogive / Balle	Énergie (J)	Vitesse (m/s)	Cdt	Grains	Prix ttc
MR500162	Cartouches Sellier & Bellot 7,5×55 Swiss FMJ 174 gr / 11,3 g		7.5mm x 55	FMJ (Blindée)	3350	770	50	174	55,00 € TTC

Commandez par téléphone au 02 31 32 80 25 ou directement en [magasin](#).

Une balle FMJ à noyau en plomb pour pratiquer le tir sur cible en calibre 7,5×55 Swiss.

Les **cartouches Sellier & Bellot 7,5×55 Swiss** sont équipées d'une **balle FMJ de 174 grains / 11,3 g**, à noyau en plomb et chemise métallique. Destinées au **tir sportif et à l'entraînement sur cible**, elles sont proposées en boîte de **50 cartouches**.

Contenu de la boîte

- 50 cartouches **Sellier & Bellot 7,5×55 Swiss FMJ 174 gr / 11,3 g**.

Caractéristiques techniques

- **Marque** : Sellier & Bellot.
- **Référence fabricant** : V341632.
- **Calibre** : 7,5×55 Swiss.
- **Type de balle** : FMJ - Full Metal Jacket.
- **Poids du projectile** : 174 grains / 11,3 g.
- **Construction de la balle** : noyau en plomb et chemise métallique.
- **Matériau de la chemise** : alliage cuivre-zinc CuZn 10.
- **Vitesse à la bouche** : 770 m/s.
- **Énergie à la bouche** : 3 350 J.
- **Longueur totale de la cartouche** : 76,30 mm.
- **Longueur du canon d'essai** : 600 mm.
- **Conditionnement** : boîte de 50 cartouches.
- **Utilisation** : entraînement et tir sur cible.
- **Catégorie réglementaire** : C7°.

Données balistiques

Distance Vitesse (m/s) Énergie (J)

Bouche	770	3 350
100 m	712	2 867
200 m	657	2 441
300 m	605	2 067
400 m	555	1 738

Le 7,5×55 Swiss Sellier & Bellot pour l'entraînement au stand

Pour pratiquer avec une arme chargée en **7,5×55 Swiss**, cette référence propose une munition manufacturée destinée au tir sur cible. Le conditionnement de 50 cartouches convient à la préparation d'une séance, sous réserve des règles du stand et des prescriptions du fabricant de l'arme.

Une construction FMJ associant plomb et chemise CuZn 10

Le projectile de **174 grains** possède un noyau en plomb recouvert d'une **chemise métallique CuZn 10**. La désignation FMJ précise cette construction ; elle ne constitue pas, à elle seule, une certification de précision Match ni une garantie de groupement avec une arme donnée.

Un calibre 7,5×55 Swiss à identifier précisément avant utilisation

La mention complète du calibre reste déterminante. Une ressemblance entre deux cartouches ou une désignation voisine ne permet pas de conclure à leur interchangeabilité. Vérifiez le chambrage indiqué sur l'arme et sa documentation, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une arme ancienne.

Réglementation : catégorie C7°

Ces **munitions de catégorie C7°** sont accessibles à un acquéreur majeur remplissant les conditions réglementaires. Les justificatifs à présenter sont :

- Une pièce d'identité en cours de validité.
- Une **licence de tir en cours de validité**, ou un permis de chasser accompagné d'une validation annuelle ou temporaire valide, ou de la validation annuelle de l'année précédente.
- Le **récépissé de déclaration de l'arme correspondante** chargée en 7,5×55 Swiss, ou sa fiche de situation SIA.

La quantité détenue simultanément est limitée à **1 000 munitions par arme légalement détenue**. Il s'agit d'un plafond de détention, et non d'un quota annuel d'achat.

Le port et le transport sont interdits sans **motif légitime**. Les munitions doivent être conservées séparément des armes, dans des conditions empêchant leur accès libre. Privilégiez un rangement verrouillé, sec et inaccessible aux personnes non autorisées.

Comment utiliser ce produit

Préparation : vérifiez le chambrage exact de l'arme et les recommandations de sa notice. Pour une arme ancienne dont l'état est inconnu, faites effectuer un contrôle préalable par un armurier.

Contrôle : examinez les cartouches avant utilisation. Écartez toute munition déformée, corrodée ou présentant une anomalie, sans tenter de la réparer.

Utilisation : pratiquez dans un environnement autorisé, avec des protections auditives et oculaires, en respectant les consignes du stand et du fabricant de l'arme.

Conservation : après la séance, rangez les cartouches restantes dans un emplacement sécurisé et conservez l'emballage permettant d'identifier leur référence et leur lot.

FAQ

Les 11,3 g correspondent-ils au poids de la cartouche entière ?

Non. Cette valeur désigne uniquement le projectile. La cartouche complète comprend également l'étui, l'amorce et la charge propulsive ; son poids indiqué est de 28,2 g. Il faut donc distinguer le poids de balle du poids total de la munition.

Puis-je utiliser le tableau balistique pour prévoir exactement les résultats avec ma carabine ?

Le tableau fournit des valeurs de référence, pas une mesure propre à votre arme. Les essais utilisent un canon de 600 mm. Un autre canon et des conditions différentes peuvent modifier les résultats ; les données ne permettent pas de garantir une vitesse ou un point d'impact identiques dans toutes les configurations.

Une carte de collectionneur permet-elle d'acheter ces cartouches C7° ?

Non, la carte de collectionneur seule ne suffit pas. L'achat exige les justificatifs d'activité prévus pour les munitions C7°, ainsi que le justificatif de détention légale de l'arme correspondante. Le fait de posséder une arme de collection ne dispense pas de ces conditions.

Les prix de vente conseillés sont mentionnés à titre indicatif. Les armuriers sont libres de vendre au prix qu'ils souhaitent. Textes et photos non contractuels, sujet à modification.